



VOTRE ARGENT CONSO

Le vrai coût des obsèques

EXCLUSIF | Crémation, inhumation... le tarif moyen des funérailles est de 4 730 €. Et un enterrement est 600 € plus onéreux qu'une incinération. Voici les points auxquels il faut faire attention.

Maxime Gayraud

PRÈS DE LA MOITIÉ des Français optent aujourd'hui, à leur mort, pour la crémation. Une révolution dans les rites funéraires qui s'explique aussi bien par des considérations écologiques que par des évolutions sociétales, notamment une pratique religieuse moins marquée et une mobilité géographique des familles rendant difficile le choix d'un lieu d'inhumation. Mais une des raisons de cet engouement autour de la crémation est aussi d'ordre budgétaire.

En effet, selon une étude baptisée « Mourir, combien ça coûte ? »* et réalisée par Simplifia, fournisseur de solutions logicielles aux pompes funèbres indépendantes, et Silver Alliance, une alliance de marques du bien-vieillir, il fallait en moyenne dépenser 4 730 € pour des obsèques en 2023. Une somme déjà rondelette représentant trois fois la pension de retraite moyenne (environ 1 400 €) et qui grimpe à 5 044 € quand il y a inhumation, alors que le coût de funérailles avec crémation est de 4 434 €, soit 600 € de moins.

Évaluer le coût du cercueil

Que ce soit pour une crémation ou une inhumation, toute une partie du devis réalisé par les pompes funèbres mandatées sera identique : la préparation du corps, le repos en chambre funéraire, la cérémonie... « Il y a aussi le coût de la crémation à proprement par-

ler, à mettre en parallèle avec les travaux de cimetière nécessaires pour l'inhumation », souligne Maxime Nory, cofondateur de Simplifia.

La différence de coût entre les deux modes d'obsèques va plutôt se faire sur des postes de dépenses bien précis, sur lesquels l'attention des familles doit se porter pour ne pas voir la note s'envoler. En particulier le cercueil, qui représente un tiers de la facture, avec un coût de 1 343 €. En moyenne, car les familles optant pour la crémation ont en effet logiquement tendance à choisir des modèles, des essences de bois ou des ornements moins coûteux que dans le cas d'une inhumation.

L'enterrement du corps peut aussi générer plus tard d'autres dépenses qui ne sont pas prises en compte dans le coût initial des obsèques : le renouvellement de la concession funéraire quelques dizaines d'années après le décès, des travaux liés au monument funéraire... Point de tout ça lorsque le défunt opte pour la dispersion de ses cendres. « Mais on peut retrouver de telles dépenses dans le cas de crémations », précise Maxime Nory. Certaines urnes contenant les cendres peuvent être inhumées, le plus souvent dans des monuments cinéraires beaucoup plus petits et surtout moins coûteux. »

Prendre soin des démarches administratives

Le décès d'un proche est un

moment qu'il convient de préparer, en particulier l'organisation des obsèques. N'hésitez pas à vous renseigner, à faire des devis et à vous organiser en amont afin de ne pas avoir à tout gérer dans l'urgence et l'émotion. Mais un autre aspect souvent négligé peut aussi se transformer en parcours du combattant : les démarches administratives consécutives à la mort d'un proche. Si les pompes funèbres se chargent de celles auprès de l'état civil, c'est à la famille de prendre en charge tout le reste.

« En moyenne, il y a 22 démarches à entreprendre par obsèques », pointe Maxime Nory de Simplifia, qui propose un service pour accompagner les proches dans ce calvaire administratif. Il s'agit de prévenir la banque, la mutuelle, le fournisseur d'eau, d'électricité, la caisse de retraite... « Il y a notamment l'enjeu d'obtenir au plus vite la pension de réversion pour le conjoint survivant », pointe le spécialiste. Ou encore de connaître ses droits, notamment le capital décès auquel les proches peuvent prétendre. « Lors des obsèques, il faut penser bien sûr à ceux qui partent, souligne Benjamin Zimmer, fondateur de Silver Alliance. Mais il ne faut pas oublier ceux qui restent. » Et ça aussi, ça se prépare.

* Étude réalisée sur les obsèques (de défunts âgés de 50 ans et plus) gérées en 2023 par les agences indépendantes de pompes funèbres utilisant les services de Simplifia,

soit 50 738 obsèques (8 % des décès survenus).



Il faut penser bien sûr à ceux qui partent. Mais il ne faut pas oublier ceux qui restent.

Benjamin Zimmer, fondateur de Silver Alliance



PHOTOPOUR/LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ/JEAN-BAPTISTE BORNIER

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Aujourd'hui, près de la moitié des Français optent pour la crémation à leur décès Une véritable révolution dans les rites funéraires.

